



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Septembre 2022

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 23 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 15	L'an deux mil vingt deux, le vingt six Septembre à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 19.09.2022 <u>Date d'affichage</u> 19.09.2022	PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Régis NOTOT, Eric EGO, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Mélanie DELANNOIS, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENTS EXCUSÉS : Mme Carole HURIAU, Mrs Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT. ONT DONNÉ PROCURATION : M. Bertrand RADIGOIS à M. Claude MERLY, Mme Carole HURIAU à M. Laurent MARTINEZ, M. Philippe DESCHODT à Mme Cathy NOTOT-GOS. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Séverine FRACKOWIAK

Délibération n°43/2022/CM/CM

Objet : Subvention au collège Marguerite YOURCENAR de Marchiennes – Appel à projet des ateliers scientifiques et techniques – Année scolaire 2022-2023

Laurent Martinez, Adjoint aux finances, informe que la municipalité est sollicitée par le Collège Marguerite Yourcenar de Marchiennes (via Monsieur Lansiaux Enseignant SVT) pour une participation financière à hauteur de 150€ afin d'équilibrer le budget prévisionnel du projet des ateliers scientifiques et techniques – « Raisonner autrement avec l'algorithmique »

Considérant l'intérêt réel de ce projet pour les jeunes collégiens,

L'assemblée délibérante est donc sollicitée afin d'autoriser Monsieur le Maire à verser au Collège Marguerite Yourcenar de Marchiennes une subvention de 150€ et à signer tous documents s'y rapportant.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts du Budget Primitif 2022, section de fonctionnement article 6574

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 26 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MERLY

